

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 34 (1896)  
**Heft:** 27

**Artikel:** Extrait du Registre de la classe d'Yverdon : mai 1717  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195620>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dào tsauteimps po fabrequâ clliau condechon avoué sa fenna. La Lisette, qu'avâi l'orollhe on pou dure, po mi pouai oure s'n'homme que ruminavè, éteindu su lo fornet ein tour-dzein son chetse-moquâ, sè tegnâi decoutè li, achetâie à carnotset, son tsâosson à la man. Pierro écrivessâi reinte apri reinte, et l'a mé bu d'eintze, po fère lo brouillon, que dâi houët'an que l'a lemâ sè tsaussè su le banc dé l'écolâ.

Quand l'a zu tot recopii, s'est de dinse ein li mîmo: « Eh! bin, ora, crayo que n'è rein a-bliâ! Yè bin met à on premi article: *Mon grandger, tielle qui soit, ne doit rien faire de ce qui n'est pas z'écrit là-dessous*. Dan, tot l'ai yet; et ci que vindret saret benèze dé m'avâi po son maîtrè. Avoué d'âi condechon deînche, bin ein tràigllie, ne sein su dé ne jamé avâi dé tsecagnè.

Mâ ne l'ai avâi pas tràî senannè que l'individu que l'ai fasâi sè terrè irè arrouvâ, que mon Pierro menacivè dza dé lo treinâ dévan lo dzudzo. Vouaisè porquî. Son grandzi, que n'avâi pas bin met dézo sa capetta lo premi paragraphe dé la conveïnchon, avâi tot bounameint trai onna cotze dé frâno que l'âi gravavè à la tsintre d'on tsamp iau sênâvè dé l'aveina. Quand Pierro l'a vu arrouvâ avoué ci tronç su lè panâirè dé son tsai l'arâi fallu lou vaire; crayou prau que se l'avâi pu l'arâi eimpougnî la trotse po la l'âi tsampâ à la titâ. Adon l'âi de totè lè crouè réson qu'on pâo derè à n'on chrétien; et se la Lisette n'irè pas vegnaite lo teri pè son bliantset, à l'haôra que l'est, n'arâi pas botsi dé menâ lou mor.

Mâ lo grandzi qu'avâi fé lo poing dein sa catsetta, atteinâi adî lo momein dé pouai sé reveindzi. N'a pas zu fauta d'atteindre asse grandeimps què Jacob po avâi Rachel.

Dou mâi apri saillieppi d'on prâ on tsai dé fein, avoué dou dzouvenou bâo, on pou vi et que ne s'accordavan pas tant bin ào temon. Pierro, que s'âidivè ci dzo io lo toimps avâi mena dé pliodze, appouivè lo tsai avoué onna fortse po passa onna regola. Ma fai, ne pu pas vo dere aô justo cein que l'ai ia zu; mâ tot por on coup lo tsai fâ la betetiula et mon Pierro se traovè dézo sein pire sein appèchâidre. Lo grandzi à zu couâte dé vitou déplyai sè bâo et dé lè z'attâsi à n'adze, pu dè reveni tot essocliâ vouaiti cein que son maîtrè irè dévegnâi. Lo tràovè qu'ézèvatavè dein lo fein, sein pouai sé ravâi; sé tsambè iran praissè eintrè lè bâton d'âi z'ètsillè et fasâi d'âi veindzeinsè dé la metsance.

Quand l'eût apèchu son grandzi qu'avâi dào mau à ne pas pouffâ dè rire ein lo vayein fère lè cent-dise-nâo coups, sè recoumeindè à li. Mâ cisique, apri l'avâi laissè fère on momeint, l'ai dit:

— Atteindè onna menuta, noutron maîtrè, vu vitou allâ vaire su lè condechon se l'è écrit que dâisso vo rémoua d'ique?

Et sè met à corre à l'hotau.

Né pas fauta dé vo derè que n'est pas revegnâi. Assebin se dâi dzein que passavan perquie n'avan pas oiu Pierro bramâ aô séco et n'étan pas zu lo teri frou, m'inlèvine se la Lisette n'arâi pas pu veni véva, tandi qu'ora l'a adî son Pierro. Lé verè que du adon l'ant sandzi dé grandzi. O. C.

### Une trouvaille à sensation.

Sous le titre: *Tablettes du progrès*, M. Georges Vitoux nous entretient d'une invention de M. Paul Masson, invention aussi commode qu'infaillible pour prévenir tout accident de chemin de fer par collision ou tamponnement. Et, sans même sourire, il reproduit en ces termes l'exposé de M. Masson:

« Mon projet, écrit l'inventeur, consiste uniquement à adapter à l'avant et à l'arrière du train un plan incliné à roulettes qui partira du niveau des rails pour aboutir au sommet, soit

de la locomotive, soit du dernier wagon. Ce plan portera lui-même des rails qui auront même gabarit et même écartement que ceux de la voie, dont ils ne seront que le prolongement. Ces rails se poursuivront tout le long du train, se joignant bout à bout, comme les wagons eux-mêmes, et reposant sur de solides châssis en fer soutenus de distance en distance par des piliers à roulettes.

» Que l'on suppose, maintenant, deux trains venant à la rencontre l'un de l'autre. Au lieu de s'éventrer mutuellement, de se télescoper, suivant l'odieuse expression qui a cours, l'un d'eux s'engagera sur la pente qui lui sera présentée par le train adverse, parcourra ce dernier dans toute sa longueur et redescendra par la pente de queue, sans avoir causé le moindre dommage et sans en avoir subi aucun. Il est bien entendu qu'un seul des trains devra être muni du double appareil en question. Il suffira d'établir, par exemple, que tous les trains marchant dans la direction de Paris seront pourvus de l'éperon protecteur; tous les autres non. Ceci n'est qu'une affaire de réglementation administrative, une pure question d'horaire. Il est à remarquer que le même système pourra obvier aux tamponnements, pourvu qu'on alterne d'une façon analogue les trains qui doivent se suivre à très courte distance ».

Mercredi, nous avons eu le plaisir de visiter, en compagnie de nombreux actionnaires et invités, la grande brasserie de Tivoli. Grâce à l'aimable obligeance de M. le directeur Paul Paccaud et aux renseignements qu'il nous a donnés en parcourant, du sous-sol au troisième étage, les diverses installations, chacun a pu se rendre compte, d'une manière fort intéressante, des diverses phases par lesquelles passe la fabrication de la bière. Les appareils sont superbes, les locaux bien éclairés et leurs abords spacieux: tout a été fait grand et d'après les derniers perfectionnements apportés à cette industrie; tout enfin paraît assurer le succès du nouvel établissement.

Cette visite a été suivie d'une charmante collation, où bon vin et bonne bière, toasts et chansons ont bien vite apporté la gaieté.

Rappelons que l'année dernière on inaugurerait aussi la brasserie de la Rosiaz, entièrement transformée et agrandie dans d'excellentes conditions. Voilà donc notre ville dotée de deux brasseries dignes de lutter l'une et l'autre avec celles de l'étranger. Espérons que leurs produits seront appréciés comme ils le méritent et que nous nous montrerons assez bons Vaudois pour ne pas aller chercher au loin ce que nous avons chez nous.

**Extrait du Registre du Colloque de Moudon. — 9 juillet 1714:** ...Monsieur le Ministre de Dompierre ayant aussi représenté que ceux de Prevonloup veulent que le Régent fasse l'école dans un pressoir, il a été convenu qu'on leur fera savoir qu'ils aient à lui procurer un logement pour faire l'école, manque de quoi on en avertira sa Noble Seigneurie Baillivale.

**Extrait du Registre de la Classe d'Yverdon. — Mai 1717:** Le pasteur de Champvent se plaint que la commune de Mathoud son annexe ne loge pas le Régent dans la maison où il logeait du passé (c'est-à-dire que Suscévaz et Mathoud n'ayant qu'un même Régent, chaque village le loge à son tour deux années) mais l'ont logé avec le Berger ou Porcher, ce qui n'est pas à souffrir pour y tenir l'école... et que cette commune néglige les insinuations et exhortations du Seigr de Champvent. La Ven. Classe a prié très humblement Monseigneur le Baillif d'Yverdon de faire venir par devant lui le Gouverneur pour rendre raison de la conduite de sa Commune et désobéissance à Mr de Champvent.

**L'eau de suie et les roses.** — Prenez la suie d'un poêle ou d'une cheminée chauffée au bois, mettez-la dans une vieille cruche et versez dessus de l'eau chaude. Lorsqu'elle est refroidie, servez-vous-en pour arroser vos plantes en laissant quelques jours d'intervalle entre chaque arrosage. Lorsque toute l'eau est épuisée, remplissez de nouveau la cruche avec de l'eau chaude. L'effet de cette eau sur les plantes, spécialement sur les roses, est merveilleux.

**Gelée de cerises.** — Prendre dans les proportions de trois kilogrammes de cerises, sans queue ni noyau, pour un kilogramme de groseilles. Exprimer le jus des deux fruits mêlés ensemble. Décanter et passer à la manche, puis ajouter cinq cents grammes de sucre par livre de jus et cuire au même degré que la gelée de groseille cuite, c'est-à-dire lorsque le jus se détache de l'écumoir lentement, goutte à goutte.

Le N° 23 du *Journal de l'Exposition nationale suisse* traite les sujets suivants, accompagnés de belles gravures: Promenade dans le groupe 29. — Fest der Bundesbehörden. — Nella galleria dell'Arte moderne. — Chemins de fer de montagne. — Le fer forgé à l'Exposition, par G. Hanz. — Une montre de 15,000 francs. — Ein seltener Keller. — Concerts symphoniques. — Symphoniekonzert in der Victoria Halle. — Le poème alpestre, deuxième partie. — Au Parc de Plaisance. — Le Water-Toboggan, la Tour métallique. — Chronique de l'Exposition.

### Boutades.

Une dame revenait d'un concert d'amateurs: « Eh bien, lui demanda-t-on, avez-vous entendu de bonne musique? » « Non, vraiment, dit-elle d'un air dédaigneux, c'était fort mauvais; ils ont chanté un *octurne*, puis encore un *octurne*, et comme ils allaient chanter un troisième *octurne*, j'ai perdu patience et je suis partie. »

Le général de X... est à la campagne et sa femme partie pour Vichy, où, à son arrivée, elle est morte subitement. On ne savait comment annoncer la triste nouvelle au général. Il adore sa femme. Enfin, un cousin prend sur lui de porter cette nouvelle.

Mais il y cherche des précautions.

— Mon cher général, ma cousine... ma pauvre cousine est bien malade.

— Que dis-tu là? Tu me fais peur...

— Oh! très malade... Plus malade que ne le dit le médecin. Hélas! un malheur est si vite arrivé!... Du courage, général!

Alors le général, donnant de son index un coup droit dans l'abdomen de son cousin:

— Farceur, va!... Malade?... Je parie cent sous qu'elle est morte!

Balandard a pour voisins deux pédicures qui, par suite de la concurrence qu'ils se font mutuellement, vivent en fort mauvaise intelligence.

Toutes les fois qu'ils se rencontrent, il se lancent quelques potées d'injures.

Hier, à court d'épithètes désagréables, ils tombent l'un sur l'autre à bras raccourci.

Balandard accourt pour les séparer.

— Voyons, messieurs, s'écrie-t-il, n'est-ce pas honteux de votre part?... Deux pédicures en venir aux mains!

Une vieille coquette, insupportable par ses prétentions à la jeunesse, demanda un jour à un monsieur combien il lui donnait d'années. « Ma foi, lui répondit-il, vous en avez assez sans que je vous en donne d'autres. »

Là-dessus, la dame, un peu vexée, soutint qu'elle n'avait pas quarante ans. « Après tout, j'aurais tort de ne pas le croire, voilà plus de dix ans que vous me le dites, répliqua le monsieur. »

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.